COMMUNE DE BOUZONVILLE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2015

Sous la présidence de M. Denis PAYSANT, Maire

-- 0 --

Présents (21): M. Denis PAYSANT, M. Bernard ALTMAYER, Mme Marie-Christine AUBIN, Mme Isabelle BELAID, Mme Nadine CAPS, M. Roland CERATI, M. Robert CHAMPLON, Mme Françoise DALSTEIN, M. Denis DELLWING, M. Franck ISCH, M. Roland GLODEN, Mme Esther GOELLER, M. Alain LINDEN, M. Guy OLLINGER, Mme Michelle RIGAUD, Mme Manuel RIOS, M. Jean-Marie SIBILLE, M. Régis SUMANN, Mme Marie-Christine VENNER, Mme Christiane WAGNER, Mme Michèle WANGON.

Procurations (3): Mme Nathalie BAUDESSON-SCIMIA à M. Alain LINDEN, M. Armel CHABANE à Mme Esther GOELLER, Mme Chantal GARAU à M. Denis PAYSANT,

Excusée (1): Mme Cathy GLUCK

Absents (2): M. Clément LARCHER, Mme Aurélie THEOBALD

• <u>Désignation d'un secrétaire de séance</u>

Le Conseil Municipal désigne M. Bernard ALTMAYER comme secrétaire de séance.

• Compte-rendu d'activité dans le cadre des délégations de fonction du Conseil Municipal au Maire depuis le 30 novembre 2015

La Commune de Bouzonville a été rendue destinataire des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) suivantes :

Date	Immeuble	Vendeur	Prix	Acquéreur
30/11/15	NB rue des Clos	M. Xavier KIEFFER et Mme Valérie ORDENER	40 105 €	M. et Mme Frédéric GOETZ
				57320 Bouzonville
04/12/15	6 rue de Heckling	M. Stéphane MAGRON	133 000 €	M. Jean ZAGHINI
				13 rue des marroniers
				57840 Ottange
04/12/15	17 rue de France	SCI BP	170 000 €	M. Pierre HERTZ
				1 rue Armand Even
				Capelen (Luxembourg)
15/12/15	50 annexe de Heckling	M. Gilles GRIMBUHLER	100 000 €	M. Frédéric KIEHL
				103 rue principale
				57380 Guessling Hemering

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans les cas susmentionnés, il n'a pas fait usage du droit de préemption urbain par la Commune.

Informations diverses

 M. le Maire informe le Conseil Municipal que la date arrêtée pour les voeux du Maire est le vendredi 15 janvier 2016, à 19 heures, à la salle des fêtes de Bouzonville.

CRCM 21/12/15 Page 1 sur 6

- M. le Maire se félicite du succès de l'édition 2015 du Marché de Noël et remercie toutes celles et ceux qui ont contribué à sa réussite.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la consultation en cours pour l'attribution du programme de travaux portant aménagement du Parc de la Nied, la Commune a reçu quatre offres sous pli scellé. En vertu de ses délégations, le Maire de Bouzonville pourrait ouvrir les plis et attribuer le marché seul.

Toutefois, M. Denis PAYSANT souhaite réunir la Commission d'Appel d'Offres pour procéder à l'ouverture des plis **lundi 28 décembre 2015 à 9 heures.**

1. 2015122101 - Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

1	2015122101	Approbation de l'ordre du jour				
2	2015122101	Approbation des comptes-rendus du Conseil Municipal du				
		29 octobre 2015 et du 30 novembre 2015				
3	2015122103	Création d'un poste budgétaire				
4	2015122104	Décisions budgétaires modificatives				
5	2015122105	Projet de convention avec l'UNICEF - Ville amie des enfants				
6	2015122106	Exercice du droit de préemption urbain				
7	2015122107	Déclassement de véhicules communaux				
8	2015122108	Rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes du				
		Bouzonvillois				

2. <u>2015122102 - Approbation des comptes-rendus du Conseil Municipal du 29 octobre 2015 et du 30 novembre 2015</u>

M. Denis DELLWING précise qu'à l'occasion du Conseil Municipal du 29 octobre 2015, il avait reçu procuration de M. Franck ISCH (il ne l'avait pas donné à M. Roland GLODEN comme c'est indiqué sur le compte rendu).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 octobre 2015 ainsi que le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 novembre 2015.

3. 2015122103 - Création d'un poste budgétaire

Le projet d'optimisation des services dont il a été rendu compte au Conseil Municipal lors de la séance du 29 octobre 2015 prévoit la création d'un poste d'adjoint au chef des services techniques.

Le poste figure sur l'organigramme présenté au Conseil Municipal le 29 octobre 2015. La fiche de poste correspondante, telle qu'elle est actuellement rédigée, met d'avantage l'accent sur l'assistance administrative au Chef des Services Techniques que sur l'encadrement des équipes techniques. Il est donc proposé de requalifier cette fiche de poste dans son contenu pour mettre en avant les fonctions de chef d'équipe.

M. le Maire propose la création d'un poste d'agent de maîtrise ou d'un poste de technicien pour permettre d'élargir les possibilités de recrutement, quitte à supprimer ensuite le poste non pourvu. L'incidence financière de ce recrutement est estimé entre $33\,000\,\mathrm{C}$ au plus bas (agent de maîtrise premier échelon) et $56\,000\,\mathrm{C}$ (technicien principal 1ère classe au dernier échelon de son grade, en fin de carrière).

CRCM 21/12/15 Page 2 sur 6

M. Guy OLLINGER regrette que les membres du Conseil Municipal n'aient pas été d'avantage associés à la réflexion sur les modalités du recrutement en amont de la décision. Par ailleurs, il estime qu'il aurait peut être été opportun de privilégier la piste d'une promotion interne plutôt que de la création d'un nouveau poste budgétaire, qui engage la Commune sur le long terme. M. Jean-Marie SIBILLE s'associe à ces observations.

M. le Maire rappelle que le poste figure sur l'organigramme tel qu'il a été présenté au Conseil Municipal le 29 octobre 2015. Le besoin en matière d'encadrement intermédiaire, particulièrement au service technique, a été constaté dans le cadre du diagnostic sur le fonctionnement des services municipaux dont il a été rendu compte au Conseil Municipal dès janvier 2015. En outre, l'étude sur l'optimisation des services municipaux a conclu qu'un chef d'équipe doit avoir le recul nécessaire à la conduite des différents groupes qu'il est amené à encadrer. Aucun agent issu des rangs de l'équipe actuelle n'a la profil correspondant au poste souhaité.

Mme Marie-Christine VENNER rappelle que la création du poste d'adjoint au chef des services techniques découle du diagnostic réalisé et préconisé lors de la réunion du 29 octobre 2015. La même étude a également prouvé que sur le plan financier, les économies d'ores et déjà réalisées permettent de financer ce poste sans augmenter la masse salariale.

La nécessité et la faisabilité de la création d'un poste d'assistance au chef des services techniques et le recours à un recrutement externe ont donc été démontrés depuis longtemps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 18 voix pour, 5 abstentions et 1 voix contre :

- de créer un poste d'agent de maîtrise ou de technicien
- d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de procéder au recrutement.

4. 2015122104 - Décisions budgétaires modificatives

• <u>Décision modificative relative à l'abondement du chapitre 012 - Charges de personnel</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision budgétaire modificative suivante :

Imputation	Libellé	Mouvement	Charges	Ressources
022 022	Dépenses imprévues	-4 000		4 000
011 60621	Combustibles	-6 000		6 000
65 6531	Indemnité des élus			2 000
65 6574	Subventions	-10 000		10 000
012 6333	Formation des agents	2 000	2 000	
012 6455	Assurances personnel	7 500	7 500	
012 6417	Apprentis	3 500	3 500	
012 6451	Urssaf	7 000	7 000	
012 6453	Retraites	2 000	2 000	
	22 000	22 000		

CRCM 21/12/15 Page 3 sur 6

• <u>Décision modificative liée à la prise en charge des travaux en régie 2015</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision budgétaire modificative suivante :

Sens Imputation		Mouvement	Charges	Ressources
RF	042 722	+ 56 824,57		56 824,57
DF	023 023	+ 56 824,57	56 824,57	
Total fonctionnement			56 824,57	56 824,57
RI	021 021	+ 56 824,57		56 824,57
DI	040 2128	+ 1 748,88	1 748,88	
DI	040 2135	+ 11 996,36	11 996,36	
DI	040 2152	+ 39 667,73	39 667,73	
DI	040 21531	+ 3 411,60	3 411,60	
Total investissement			56 824,57	56 824,57

5. 2015122105 - Projet de convention avec l'UNICEF - Ville amie des enfants

Le 29 octobre dernier, M. le Maire, Mme Marie-Christine VENNER, Mme Michelle RIGAUD et Mme Françoise DALSTEIN ont rencontré Mme Dominique STAHN, Mme Geneviève ANDOCHE et Mme Katia MULLER, responsables de l'UNICEF.

L'UNICEF propose à la Commune de Bouzonville de signer une convention intitulée "Ville amie des enfants", dont les objectifs sont :

- la déclinaison locale de la convention des droits de l'enfant,
- le développement des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux problématiques posées par les enfants et adolescents les plus fragiles,
- encourager les enfants et les jeunes à être acteurs de la vie locale,
- faire connaître les droits de l'enfant et en évaluer l'application sur le territoire communal.

Pour la commune, les obligations créées par la signature de la convention sont les suivantes :

- relayer les opérations proposées par l'UNICEF (nuit de l'eau le 22 mars et journée internationale des droits de l'enfant le 22 novembre)
- associer le comité Unicef de Moselle aux manifestations de la ville en faveur de l'enfance et de la jeunesse,
- favoriser les actions de sensibilisation du comité UNICEF en faveur de l'enfant et de la jeunesse dans les actions entreprises par la Commune dans ce domaine,
- relayer les campagnes de communication de l'UNICEF,
- proposer, le cas échéant, une aide logistique à l'UNICEF dans le cadre des actions susmentionnées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

6. 2015122106 - Exercice du droit de préemption urbain

La Commune dispose du droit de préemption urbain, et peut donc à ce titre se substituer à un acquéreur au prix convenu entre les parties lors d'une opération immobilière.

CRCM 21/12/15 Page 4 sur 6

Une opération de cession est en cours entre l'entreprise Comptoir de Matériaux du Port de Metz (CMPM) et M. Pascal BREYER, domicilié 12 annexe Sainte Marie 57320 Château-Rouge.

La vente concerne la parcelle n°97, section 1 et d'une contenance de 5,46 ares. Un hangar est bâti sur la parcelle, située rue d'Eller et fait partie de l'ensemble immobilier de l'entreprise CMPM. Le prix convenu est de 50 000 €. Les autres parcelles, numérotées de 92 à 96 sont également en vente mais n'ont pas fait l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA).

M. le Maire considère que ce terrain, à proximité immédiate du Groupe Scolaire Pol Grandjean est susceptible d'intéresser la Commune sur un critère d'intérêt général. En effet, un aménagement de sécurité concernant les élèves du Groupe Scolaire Pol Grandjean pourrait y être envisagé.

Sur proposition de la commission des travaux et des affaires immobilières, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à faire usage du droit de préemption de la Commune en vue d'acquérir la parcelle précitée,
- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches pour l'exécution de cette décision.

7. 2015122107 - Déclassement de véhicules communaux

Pour mémoire, le Conseil Municipal a décidé de faire l'acquisition d'une nouvelle voiture pour la Police Municipale.

Le véhicule de marque Citroën ZX immatriculé 828BYF57 (mise en circulation le 01/01/1992) était précédemment utilisé par la Police Municipale. Cette voiture ne passera plus le contrôle technique.

De même, la balayeuse de marque RAVO, immatriculée 13760 nécessite des travaux trop importants au regard de sa valeur actuelle pour pouvoir continuer à rouler (mise en circulation le 01/01/1997).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à retirer ces véhicules de l'inventaire des biens communaux.
- d'autoriser M. le Maire à prendre toutes dispositions utiles en vue de céder les véhicules au mieux des intérêts de la Commune.

8. <u>2015122108 - Rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes du</u> Bouzonvillois (CCB)

M. le Président de la Communauté de Communes a présenté un rapport d'activité de la collectivité qu'il préside pour l'exercice 2014.

Ce rapport est annexé au présent compte rendu.

Ce point particulier ne donne pas lieu à un vote, mais peut occasionner, le cas échéant, un débat.

CRCM 21/12/15 Page 5 sur 6

M. Guy OLLINGER constate que la Communauté de Communes du Bouzonvillois (CCB) dispose d'un agent préposé à la communication. Il estime que l'agent concerné devrait être mutualisé avec la Commune de Bouzonville, plutôt que de procéder à une embauche comme c'est prévu dans le projet d'optimisation des services municipaux.

En marge de cette question, M. Guy OLLINGER s'interroge sur l'existence d'un compte facebook officiel de la Commune. Il semblerait qu'il en existe plusieurs. M. le Maire répond qu'à sa connaissance il n'en existe aucun. Toutefois, la création d'une page facebook officielle de la ville sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission communication prévue en janvier 2016.

<u>Informations diverses et remerciements</u>

Mme Michelle RIGAUD informe les membres du Conseil Municipal que le nouveau Conseil Municipal des Jeunes a été installé le 16 décembre 2015. Le CMJ a élu Mlle Hacer BEKTAS Présidente et Mlle Eva GROSS vice-présidente.

Mme Marie-Christine VENNER remercie les élus pour leur implication dans l'organisation des élections régionales du 6 et du 13 décembre 2015, notamment en ce qui concerne leur présence dans les différents de vote.

M. le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur diligence et leur implication au sein des commissions et du Conseil Municipal. Il constate que le nombre de réunions a été très conséquent au cours de l'année écoulée et se félicite de l'importance et de la qualité du travail accompli.

M. Denis PAYSANT souhaite de bonnes fêtes de fin d'année aux membres du Conseil Municipal.

CRCM 21/12/15 Page 6 sur 6